

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 18 décembre 2024
Délibération n°2024-65**

L'an deux mille vingt quatre, le 18 décembre, à la salle du Conseil,
à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil
Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON,
Marie-Claude BIGOT arrivée après la question 3 (délibération 2024-
66), Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Monique
LAGER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOU, Bernard
SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Marie-Claude BIGOT arrivée après la question 3
(délibération 2024-66), Elodie DELABRE, Gilles KACZMAREK,
Louis POMMIER

Procurations : Elodie DELABRE a donné procuration à Denis
AGUILHON, Louis POMMIER a donné procuration à Gilles
TRONCHON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 10 décembre 2024.

Objet : Adoption du procès verbal du précédent Conseil.

Le Maire propose l'adoption du procès verbal du précédent Conseil Municipal.

A l'unanimité, le procès verbal du Conseil Municipal du 22 novembre 2024 est adopté et
sera disponible sur le site de la commune.



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 09 JAN. 2025
et publication le 09 JAN. 2025